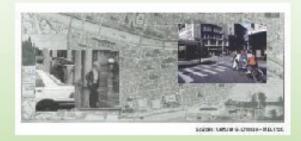






Ville accessible à tous

Comment concilier sécurité et accessibilité dans la cité ?



Du diagnostic à l'opérationnel, quelles priorités? Le cas des collèges de l'Hérault

Jean-Pierre Quentin, directeur d'exploitation du pôle éducation Patrimoine

Conseil général de l'Hérault

Montpellier

Jeudi 19 novembre 2009



AUDIT ACCESSIBILITE POUR TOUS

&

CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE

PEP mai 2009



Le patrimoine immobilier du CG34

• 689 000 m² de SHON

 282 bâtiments administratifs et techniques et 78 collèges

 dont 108 Etablissement Recevant du Public (ERP) dont SHON > 1000m²



Le contexte réglementaire

1 - Accessibilité (Loi n°2005-102 du 11/02/2005):

- Tous les bâtiments recevant du public (ERP) devront être rendus accessibles à partir du 1° janvier 2015. Ils devront être diagnostiqués avant 2011 voire 2009 pour les ERP du premier groupe (+ de 300 pers.)
- Les types de handicap pris en compte sont: la mobilité, le visuel, l'auditif, le cognitif











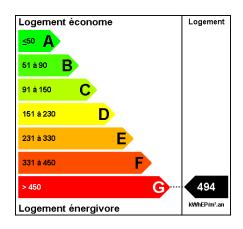


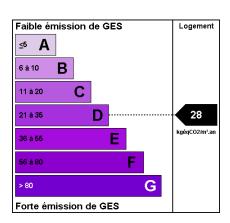


Le contexte réglementaire

2 – Energie :

- Mise aux normes Règlementation Thermique si coût des travaux > 25% de sa valeur de référence.
- Le Grenelle de l'environnement fixe les évolutions de la RT: en 2020, la règle sera le bâtiment passif.
- Depuis le 02/01/08, affichage du Diagnostic Performance Energétique dans les bâtiments publics de plus de 1000 m2.







Les objectifs du diagnostic

Accessibilité

Engagement du Président

<u>Le Département de l'Hérault se</u>

<u>fixe pour objectif : fin 2012</u>

Sont concernés:

- ERP du 1er groupe
- Installations Ouvertes au Public

Conseil d'Orientation Energétique

Politique de maîtrise de l'énergie facteur 4 d'ici à 2050 pour le parc immobilier

Bâtiments Basse Consommation à l'horizon 2015

DPE bâtiments SHON > 1000 m²

Investigation simultanée sur le terrain

108 ensembles immobiliers (76 collèges, 18 halles de sport et 14 bâtiments administratifs)

Soit 80% des m² SHON propriétés du CG34



Les objectifs du diagnostic

Evaluer les travaux de mise en accessibilité:

- Tranche 0: travaux hors emprise de la parcelle (voirie)
- Tranche 1: travaux permettant l'accès à l'accueil
- Tranche 2: travaux permettant d'offrir le service
- Tranche 3: travaux de mise en conformité totale

Evaluer les travaux pour améliorer la performance énergétique :

- Tranche 0: travaux liés au confort
- Tranche 1: travaux de grosses réparations
- Tranche 2: travaux permettant d'atteindre l'objectif RT 2005 -25%
- Tranche 3: travaux permettant d'atteindre l'objectif RT 2005 -50%

En vue d'un Plan Pluriannuel d'Investissement



Le cahier des charges

Phase 1

- **A <u>Transmission de documents</u>** (plans, DOE, Rapports commission accessibilité, descriptifs techniques, etc.)
- B Mise au point de la méthodologie (à partir de la visite de 3 sites pilotes)

Phase 2

A - Etat des lieux

- Visite du site pour analyser la conformité de la chaîne du déplacement, la consommation et la performance énergétique des bâtiments
 - Entretien avec le chef d'établissement
 - Edition des fiches d'audit et de conseil d'orientation énergétique du site

B - Préconisations de travaux avec estimation financière et priorité

C - Synthèse

- Synthèse générale dans deux grilles de résultats (classement des sites en 4 tranches de travaux)
 - Réalisation du DPE



La méthodologie de l'audit

 Comité de pilotage composé de directeurs et techniciens du PEP

• Comité de suivi plus restreint et plus réactif

• assistés de groupes de travail constitués d'agents du CG34, de représentants du comité de liaison des personnes handicapées et de la DDE pour l'accessibilité ou de l'ADEME pour l'énergie



La méthode d'investigation

Traitement accessibilité & énergie au cours de la même visite.

1 - Accessibilité:

identifier les obstacles que pourrait rencontrer une personne handicapée dans ses déplacements dans l'établissement depuis les dessertes jusque dans tous les locaux.





La méthode d'investigation

2 - Energie: étude de l'enveloppe bâtie d'après les DOE et constat visuel sur place.







Evaluation des travaux pour l'accessibilité

SHON	Tranche 1 k€ HT	Tranche 2 k€ HT	Tranche 3 k€ HT	Tranches 1 à 3 k€ HT
444 527 m²	3 083	9 531	9 681	22 295
34 176 m²	177	536	202	915
64 159 m²	2 692	3 260	2 848	8 800
542 862 m²	5 952	13 327	12 731	32 010
	444 527 m ² 34 176 m ² 64 159 m ²	SHON k€ HT 444 527 m² 3 083 34 176 m² 177 64 159 m² 2 692	SHON k€ HT 444 527 m² 3 083 9 531 34 176 m² 177 536 64 159 m² 2 692 3 260	SHON k€ HT k€ HT 444 527 m² 3 083 9 531 9 681 34 176 m² 177 536 202 64 159 m² 2 692 3 260 2 848

PEP

Tous les sites nécessitent une mise en conformité



Evaluation des travaux pour le COE

Total uniquement travaux (hors taxe)	SHON	Tranche 0 et 1 k€ HT	Tranche 2 k€ HT	Tranche 3 k€ HT	Tranches 1 à 3 k€ HT
Collèges	444 527 m²	5 630	15 418	16 483	37 531
Halles de sports	34 176 m²	82	1 213	1 475	2 770
autres bâtiments	64 159 m²	544	2 040	3 307	5 891
Ensemble	542 862 m²	6 256	18 671	21 265	46 192



Le résultat de l'audit = 110 M€ TDC

Accessibilité

- accessible jusqu'à l'accueil = 8 M€ TDC
- accessible jusqu'au service = 19 M€ TDC
- 100% accessible = 45 M€ TDC

Energie

- performance actuelle 25% = 35 M€ TDC
- performance actuelle 50% = 65 M€ TDC





Du diagnostic aux propositions

• Définir les priorités, les critères de choix

 Répartir le budget sur plusieurs exercices (PPI)



Les critères de choix

1. Accessibilité

- Extraire tout ce qui relève des opérations travaux neufs (= 5,25M€ TDC)
- 1 à 4 collèges 100% accessibles par commune ou si Unité Pédagogique d'Intégration (UPI)
- Accessibilité jusqu'au service pour les autres collèges
- Au sein des ERP, pas de prise en charge des locaux relevant du Code du Travail (personnel...)

→ Programme de travaux: 25 M€ TDC



Les critères de choix

1. Energie

- Extraire tout ce qui relève des opérations travaux neufs (= 12 M€ TDC)
- Différents scénarii à combiner: TR < 15 ans; TR <
 20 ans; réduction de 40 tonnes/an des émissions de CO₂; prise en compte ou non des bâtiments récents ou récemment rénovés
- Recours aux énergies renouvelables
- → Programme de travaux: de 40 M€ à 26M€ TDC



D' autres propositions ...

- 1) atténuer l'ambition du scénario énergie
 - ne tenir compte que du temps de retour sur investissement
 - ou des économies de CO²
 - ne pas intervenir sur les bâtiments récemment rénovés
 - Voir les différentes hypothèses énergie de 40 M€ à 26 M€TDC...
 qui additionnées à l'accessibilité (obligatoire) 25 M€TDC
 permet d'obtenir un scénario minimum à 51 M€TDC
- 2) ne mettre en œuvre que le thème obligatoire: l'accessibilité
 - ⇒ <u>25 M€TDC</u> sous réserve que notre stratégie soit admise
- 3) programmer l'accessibilité sur l'échéance règlementaire (2015)





Synthèse du scénario de référence Répartition de budget sur plusieurs exercices

PPI d'ici à 2015, en millions d'euros TDC

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	total
Accessibilité	0,4	1	10	10	3,4			24,8
Energie		1	2	6	11	13,7	3,8	37,5
Total	0,4	2	12	16	14,4	13,7	3,8	62,3



Réaliser les travaux

Consulter les maîtres d'œuvre

3. Déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme

5. Conduire les appels d'offres entreprises

7. Réaliser les travaux



Conclusion

Pourquoi un audit de l'ensemble du parc ?

Inconvénient:

- lourd à mettre en œuvre (attention à la mise à jour des plans)

Avantages:

- vision globale pour le maître d'ouvrage
- homogénéité des investigations



Retour

Département de l'Hérault



CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE FICHE DE SYNTHESE DU SITE

<i>№</i> 0156	BA	Site:	Maison du	ı Tourisme	Adresse : Avenue 34000	e des Moulins MONTPELLIER	Agence Montpellier
GENERALITES:	SHON (m Effectifs	3 255,00 NC	Date de la visite	05-août-08 Clément I AFONT	ée de construction	1 989 Elvo	

Description générale des installations :

La maison du tourisme de l'Hérault est constituée de 2 bâtiments situés à proximité de l'hotel du département Aico. Elle héberge principalement des bureaux et des salles de réunions pour différentes associations liées au tourisme dans le département.

Les 2 bâtiments datent de 1989, ils sont chauffes par 2 chaudières Guillot Optimagaz de 144 kW, et climatisés par un groupe froid neuf, qui a remplacé cette année l'ancienne pompe à chaleur. Ces 2 systèmes allmentent un ballon tampon en "change-over", ce qui permet d'utiliser le même réseau de distribution pour le chauffage et la climatisation. La distribution se fait dans 5 réseaux séparés, mais 2 d'entre eux sont aujourd'hul condamnés, ils allmentalent auparavant des radiateurs. Les 3 réseaux restants alimentent : les ventilo-convecteurs du bâtiment A, ceux du bâtiment B, et une CTA double-flux située en toiture, qui assure également le renouvellement d'air dans les bâtiments. Les ventilo-convecteurs, à terme, méritent une rénovation.

D'un point de vue de l'enveloppe, le bâtiment est correctement isolé. Cependant, les menuiseries en aluminium, bien que possèdant un double vitrage, sont responsables d'une grande partie des déperditions globales des bâtiments.

Synthèse des amélioratons énergétiques préconisées :

% Chauffé:

		Degré de	e priorité*	
Intervention	0	1	2	3
Energie renouvelable			36 000 €	144 000 €
Intervention sur le système de chauffage			8 640 €	
Intervention sur le système de climatisation	0€			
Intervention sur le système d'eau chaude	0€			
Intervention sur l'éclairage	0€		45 500 €	
Intervention sur les émetteurs terminaux	30 000 €			
Intervention sur les réseaux de chauffage		5 000€		
Isolation des parois verticales	0€			
Isolation des parois vitrées			295 350€	
Isolation des planchers bas	0€			
Isolation des toitures	0 €			
Traitement de la ventilation	0€	1 000€	700€	
Tatal	30 000 €	6 000 €	386 190 €	144 000 €

Total	
180 000 €	
8 640 €	
0€	
0€	
45 500 €	
30 000 €	
5 000 €	
0 €	
295 350 €	
0 €	
0€	
1 700 €	
566 190 €	ı
000 100 €	

Historique des travaux :

2007	Réfection des toitures
2008	Remplacement de la pompe à chaleur par un groupe froid

Consommations annuelles movennes par type d'Energie :

Consommation				
Energie	(kWh/an)	Usage		
Electricité	160000	Eclairage, bureautique, ventilation, climatisation		
Gaz	110000	Chauffage		

Suite à donner à l'étude :

Etude de faisabilité

			282	
Commentaire :	sur les soi	utions d'ai	mélioration	précontsées :

Afin de répondre aux différents objectifs fixés, les travaux préconisés sont les suivants :

- tranche D (amélioration du confort): Remplacement des ventilo-convecteurs

tranche 1 (travaux de conservation): Installation d'une bouteille de mélange pour le système de chauffage, séparation de la VMC.

- tranche 2 (RT 2005 - 25%): Remplacement des menuiseries des bâtiments par des menuiseries à double vitrage peu émissif, et à rupture de pont thermique, remplacement d'une chaudière par une chaudière à condensation, gestion de la CTA générale des bâtiments, remplacement des tubes fluorescents Tô par des tubes de rénovation Tô à ballast électronique, remplacement des éclairages halogènes et à incandescence restant par des ampoules à économie d'énergie, type fluocompact, installation en toiture de capteurs photovoitaliques d'une puissance totale de 5 kW crête.

Tranche 3 (RT 2005 - 50 %); installation en tolture de capteurs photovoltaïques supplémentaires d'une puissance totale de 20 kW crête.

Avant	Objectif RT	Objectif RT
Modifications	2005 - 25%	2005 - 50%

Consommation spécifique (kWhep/m².an)	150	84	65

Pollution	spécifique
(kg CO	2/m ² .an)

15,1

2

6,7